



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 13 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

1. CONSEIL COMMUNAL : Démission d'une Conseillère communale – Acceptation – Décision.
2. CONSEIL COMMUNAL : Vérification des pouvoirs d'une Conseillère communale – Installation et prestation de serment.
3. CONSEIL COMMUNAL : Tableau de préséance des conseillers communaux – Arrêt.
4. CONSEIL COMMUNAL : Groupes politiques au Conseil communal – Prise d'acte.
5. CONSEIL COMMUNAL : Désignation des membres des commissions communales – Modification – Décision.
6. PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 15 04 2019 – Approbation – Décision.
7. INFORMATIONS
8. INTERCOMMUNALES : Désignation des représentants communaux à la S.C.R.L. ORES Assets – Modification – Décision.
9. ASBL ET AUTRES ASSOCIATIONS : Désignation du représentant communal au Comité d'Attribution de la S.C.R.L. « Les Jardins de Wallonie » – Décision
10. POLICE ADMINISTRATIVE : Fête Saint-Pierre de Liberchies 2019 – Interdiction de consommation de boissons dans des récipients en verre et de vente d'alcool fort et fermeture du champ de foire, de la musique et des débits de boissons – Approbation – Décision.
11. AFFAIRES GENERALES : Appel à projets dans le cadre de la supracommunalité en Province de Hainaut – Projet « Plateforme Rénovation Logement » développé par la coopérative CORENOVE – Adhésion, désignation de la coopérative CORENOVE comme opérateur et versement du subside provincial – Décision.
12. COHESION SOCIALE : Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Approbation – Décision.
13. TRAVAUX : Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 – Approbation – Décision.
14. CULTES : Fabrique d'église Saint Pierre de Liberchies – Compte 2018 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.

15. CULTES : Fabrique d'église Saint Martin de Thiméon – Compte 2018 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.
16. CULTES : Fabrique d'église Saint Georges de Viesville – Compte 2018 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.
17. FINANCES : Comptes annuels 2018 – Approbation – Décision.

HUIS CLOS

18. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale du Bois Renaud – Article 60 § 7 – Prolongation – Décision
19. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale de Rosseignies – Article 60 § 7 – Prolongation – Décision
20. PERSONNEL COMMUNAL : Mise à disposition par le C.P.A.S. d'un agent à l'école communale de Luttre – Article 60 § 7 – Prolongation – Décision
21. PERSONNEL COMMUNAL : Autorisation de faire valoir ses droits à la pension – Agent communal – Décision.
22. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire pour 12 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
23. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de morale pour 2 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
24. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de religion protestante pour 8 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
25. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et de citoyenneté pour 24 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
26. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et de citoyenneté pour 24 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
27. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de psychomotricité pour 13 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.
28. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Nomination à titre définitif d'un maître de psychomotricité pour 4 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité au 01 04 2019 – Décision.

29. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle définitive, à cinquième temps (5 périodes), du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
30. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites justifiées pour des raisons sociales ou familiales d'une institutrice primaire définitive (12 périodes) du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
31. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites d'une institutrice primaire définitive ayant au moins 2 enfants à charge et qui n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans (6 périodes) du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
32. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'un maître de psychomotricité définitif (12 périodes) du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
33. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive, à cinquième temps (4 périodes), du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
34. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle définitive, à cinquième temps (5 périodes), du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
35. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
36. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle définitive, à cinquième temps (5 périodes) du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision.
37. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire définitive, à mi-temps (12 périodes) du 01 09 2019 au 31 08 2020 – Décision
38. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 25 03 2019 – Ratification – Décision.
39. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles Centre à partir du 25 03 2019 – Ratification – Décision.
40. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 6 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, le 04 04 2019 – Ratification – Décision.

41. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix, implantation Rosseignies, à partir du 25 03 2019 – Ratification – Décision.

42. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 25 03 2019 – Ratification – Décision.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

P. TAVIER.